



Compte rendu du colloque

“La politique sportive en Bretagne”

le jeudi 14 avril 2011

Présents :

Le Dain Nicolas (ASFP29), Le Nader Cyrille (CDA29), Le Saint Marcelle (CDA29), Jaouen Jeanne (IA), Quentel Roger (IA), Talarmin Alain (IA), Pineau Fabrice (LSDA), Terrom Guy (LSDA), Christien Alain (QA), Kerviel Michel (QA), Le Bras Laurent (SB), Rico Manuel (ULAQC)

Invité : Paugam Jean Luc (LBA) Chapalain Jérémy étudiant Staps stagiaire du CD

Intervenant :

Francis Kerbiriou
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Thèmes abordés :

- *informations sur l’accompagnement des Ligues et Comités, partenariat avec les collectivités territoriales..
- *analyse des différents fonctionnements des Comités,
- *Le développement de la politique sportive en Athlétisme.

Centre Labellisé d’Entraînement : (CLE)

C’est une structure permanente d’entraînement pour l’accompagnement vers un haut niveau de pratique. (4 à 5 entraînements hebdomadaires, plus un suivi scolaire et médical).

Il existe 56 CLE en Bretagne toutes disciplines confondues.

Pour le CLE 29, une particularité : 2 antennes (1 à Brest avec le SB et 1 à Quimper avec le QA) mais plus d’entraîneur référent sur chaque site pour accueillir quotidiennement les athlètes, d’où la délabellisation cette année malgré la bonne volonté reconnue et les efforts pour appliquer le cahier des charges. Manuel Rico regrette le terme “délabellisé” qu’il juge négatif et désobligeant.

Au niveau régional :

- il existe 240 sections sportives scolaires,
- CLE (3 en athlétisme),
- SSU (sections Sportives Universitaire) : 7 ou 8 en Bretagne,
- CEFC (Centre de Formation des Clubs).

Au niveau National :

- PES (Parcours d’Excellence Sportive),
- liste de sportif de haut niveau,
- Liste Espoir.

Il existe une convention d’objectif signée entre les Ligues et la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale) dans laquelle 3 axes doivent être présents :

- le développement,
- la formation,
- l'accompagnement de sportifs

Un plan d'action est mis en place et la DRJSCS aide financièrement les Ligues via le CNDS.

Un échange sur les CLE a alors lieu :

-**Alain Talarmin** souligne que la mise en place du CLE 29 n'est pas envisageable avec les critères de la DRJSCS.

Exemple : un athlète de Brest n'ira pas sur Quimper s'entraîner si le CLE y est implanté.

-**Francis Kerbiriou** ajoute que le cahier des charges du CLE est le même pour tous les sports et n'est peut être pas applicable à l'athlétisme.

Il ajoute qu'un CLE ne fonctionne bien que s'il est implanté en section sportive. Celle-ci est reconnue par l'éducation Nationale et aidée par la LBA.

Il faut se mettre d'accord sur un projet commun. Soit mettre l'accent sur le haut niveau, soit sur l'animation.

L'athlète doit pouvoir atteindre son propre haut niveau.

-**Marcelle Le Saint** annonce qu'un projet d'ouverture de classe sportive est prévu pour septembre 2011 avec le collège des 4 moulins à Brest. Le club support étant l'IA et le professeur référent au sein de l'école Adeline Dupuy (Professeur EPS licenciée au PLA).

L'entraînement se fera au Bouguen avec les entraîneurs de l'IA/PBA.

-**Alain Talarmin** : Souhaite que les clubs formateurs soient un peu plus considérés, reconnus.

-**Francis Kerbiriou** : il faut définir les objectifs du département et pour cela mettre les moyens qu'il faut. Quelles sont nos ressources ? A l'époque il y avait plus d'investissement de la part des professeurs EPS.

-**Roger Quantel** : Nos limites c'est le bénévolat. Le côté humain doit primer.

-**Laurent Le Bras** : On peut observer une baisse du niveau des performances.

2 ruptures :

- lors du passage du collège au lycée
- lors du passage du lycée en université

La politique sportive du Département doit découler d'un projet collectif cohérent voté en Assemblée Générale.

Pour une filière complète il faudrait :

- une classe sportive au collège,
- une en lycée,
- une Section Sportive Universitaire.

Jean Luc Paugam clôture cette réunion en indiquant que les demandes d'admission en classe sportive passent en commission. On examine le niveau sportif mais également le niveau scolaire. Il ne faut cependant pas refuser un élève en difficulté scolaire.

Le PRES (Parcours Régional d'Excellence Sportive) de la LBA :

- *17 sections Sportives Scolaires
- *3 CLE
- *1 SSU à Brest
- *prochainement un pôle espoir à Brest et Rennes.

Il faut mutualiser les moyens : faire des déplacements, des achats de matériel en commun.....